

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte de Dassault Aviation du 18 mai 2022

-oOo-

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Dassault Aviation s'est tenue le mercredi 18 mai 2022 à 15 heures, au 9, Rond-Point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault à Paris 8^{ème} (75008), avec la présence physique des actionnaires.

Quorum

Le quorum s'est établi à 79,198% constitué par 65 898 776 actions votant à titre ordinaire et 117 943 022 droits de vote et par 65 898 722 actions votant à titre extraordinaire et 117 942 988 voix. Il a été atteint tant à titre ordinaire qu'extraordinaire.

Exercice 2021/événements significatifs post clôture / objectifs 2022 et perspectives

Monsieur Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général de la Société, a présidé l'Assemblée.

Il a rendu hommage à Monsieur Olivier DASSAULT, administrateur de la Société, décédé au mois de mars 2021.

Un film relatant les faits marquants de 2021 et du début de l'année 2022 a été présenté.

Après être revenu sur le contexte particulier de l'année 2021, le Président a détaillé les activités du Groupe en 2021 et indiqué les événements marquants du début de l'année 2022. Il a également présenté les éléments de la rémunération des dirigeants et des administrateurs soumis au vote des actionnaires.

Après le résumé fait par les Commissaires aux comptes de leurs rapports, il a répondu aux questions des actionnaires.

Résultat du vote des résolutions

L'Assemblée a approuvé :

- à la majorité des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale ordinaire :
 - les comptes annuels 2021 de la Société Mère se soldant par un bénéfice de 364 millions d'euros,
 - les comptes consolidés 2021 du groupe Dassault Aviation se soldant par un bénéfice net de 605 millions d'euros (dont 605 millions d'euros attribuables aux propriétaires de la Société Mère),
 - la distribution d'un dividende brut de 2,49 € par action (mis en paiement le 25 mai 2022) et l'affectation du solde du bénéfice non distribué au report à nouveau,

- les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2021 aux administrateurs, ces derniers n'ayant pas pris part au vote,
 - les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2021 à M. Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2021 à M. Loïk SEGALEN, Directeur Général Délégué, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - la politique de rémunération 2022 des administrateurs, ces derniers n'ayant pas pris part au vote,
 - la politique de rémunération 2022 de M. Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - la politique de rémunération 2022 de M. Loïk SEGALEN, Directeur Général Délégué, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Habert pour quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025, celle-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Proglio pour quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - l'autorisation à donner au Conseil d'administration pour permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions,
 - les pouvoirs pour formalités.
- à la majorité qualifiée des deux-tiers des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale extraordinaire :
- l'autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre d'un programme de rachat d'actions,
 - la mise en harmonie du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts relatif à la détention d'actions par les administrateurs, afin de prendre en compte les conséquences de la division par dix de la valeur nominale de l'action Dassault Aviation.

À PROPOS DE DASSAULT AVIATION :

Avec plus de 10 000 avions militaires et civils livrés dans plus de 90 pays depuis un siècle (dont 2 500 Falcon), Dassault Aviation dispose d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus dans la conception, le développement, la vente et le support de tous les types d'avion, depuis l'appareil de combat Rafale jusqu'à la famille de business jets haut de gamme Falcon en passant par les drones militaires et les systèmes spatiaux. En 2021, le chiffre d'affaires de Dassault Aviation s'est élevé à 7,2 milliards d'euros. Le Groupe compte 12 400 collaborateurs.

dassault-aviation.com

CONTACTS :**Communication Institutionnelle**

Stéphane Fort – Tél. +33 (0)1 47 11 86 90 - stephane.fort@dassault-aviation.com

Mathieu Durand – Tél. +33 (0)1 47 11 85 88 - mathieu.durand@dassault-aviation.com

Communication Financière

Nicolas Blandin – Tél. +33 (0)1 47 11 40 27 – nicolas.blandin@dassault-aviation.com